



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 9 mai 1997**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :  
le 24 Avril 1997

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 12 Mai 1997

**Eglise Notre Dame : restauration d'un tableau 'Pieta d'Agesci' et  
de deux reliquaires. Eglise Saint-André : restauration d'un tableau  
de Lattainville (1770) - Demande de subvention**

[\[Annexe\]](#)

**Président :**

**M. Bernard BELLEC - Maire de Niort**

**Présents :**

*Adjoints :*

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD,  
M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE,  
M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, Mme Françoise GAILLARD,  
M. Jacques LAMARQUE

*Conseillers :*

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul  
SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, M. Michel GENDREAU, Mme Claire  
MINALI-BELLA, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, M. Gérard  
NEBAS, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia  
LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, M.  
Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline  
LEFEBVRE, M. Frédéric ROUILLE, M. Hervé LAMPIN, M. Claude  
VITELLINI, M. Michel RIVALLIN, Mme Catherine REYSSAT, Mme Ségolène  
ROYAL, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET

**Secrétaire de séance :** Guy-Marie GUERET

**Excusés ayant donné pouvoir :**

M. Jean-Claude ALAZARD donne pouvoir à M. Claude PAGES.  
Mme Nadine PINSON donne pouvoir à M. Robert LEON.  
Mme Danielle RICHARD donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.  
Mme Chantal BARRE donne pouvoir à M. Jean-Michel PASSERAULT.  
Mme Christiane FASILLEAU donne pouvoir à M. Paul SAMOYAU.  
Mme Janine LUCAS donne pouvoir à M. Jean PILLET.

**Excusés :**

*Conseillers :*

Mme Christiane ROUSSELLE

**Développement Action Culturelle**

**Eglise Notre Dame : restauration d'un tableau 'Pieta d'Agesci' et de deux reliquaires. Eglise Saint-André : restauration d'un tableau de Lattainville (1770) - Demande de subvention**

Madame Nadine PINSON, Adjointe au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Monsieur le Conservateur Régional des Monuments Historiques a adressé à Monsieur le Maire et à Monsieur le Président du Conseil Général des Deux-Sèvres, ses propositions de programmation de restauration d'édifices, objets et oeuvres protégés en Deux-Sèvres pour l'année 1997.

Au nombre des opérations prévues, figurent notamment :

- la restauration du tableau "la Conversion du Duc d'Aquitaine" de l'Eglise Saint-André ;
- la restauration de deux reliquaires et d'un tableau "Piéta d'Agesci" de l'Eglise Notre Dame.

Le tableau de Lattainville "la Conversion du Duc d'Aquitaine" (1770) de l'Eglise Saint-André fait partie d'un ensemble d'oeuvres classées en provenance de l'Abbaye des Chatelliers. Actuellement illisible, il nécessite une importante opération de nettoyage, retouche et vernissage.

Les reliquaires, protégés au titre des objets mobiliers du 18ème siècle en bois doré, n'ont pas subi de restauration jusqu'à ce jour et nécessitent une reprise totale des collages, réfection des enduits et dorures à la feuille.

La "Piéta d'Agesci", tableau peint par Bernard d'Agesci au début du XIXème siècle, a subi anciennement une très importante déchirure. Cette oeuvre capitale dans la carrière du peintre nécessite une lourde opération de restauration.

Seul le tableau de Bernard d'Agesci est en cours de classement.

Le plan de financement relatif à la restauration de ces objets meubles serait le suivant :

Restauration du tableau "Piéta d'Agesci" (en cours de classement)

Etat : 30 %	16 169,00 F
Conseil Général : 15 %	8 085,00 F
Ville	40 746,00 F
<b>TOTAL TTC</b>	<b>65 000,00 F</b>

Restauration de deux reliquaires et du tableau de Lattainville (objets classés)

Etat : 30 %	48 259,00 F
Conseil Général : 25 %	40 216,00 F
Ville	105 525,00 F
<b>TOTAL TTC</b>	<b>194 000,00 F</b>

Les crédits sont inscrits au Budget Primitif 1997, Fonction 902, Sous Fonction 2351, Article 2316.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention de financement avec l'Etat ;

- solliciter auprès de l'Etat et du Conseil Général une subvention au taux le plus élevé possible.

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour : 44  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Non participé : 0

Pour le Maire de Niort  
Bernard BELLEC  
L'Adjointe Déléguée

Nadine PINSON

[Ordre du jour](#)